

## LES AIDES FINANCIÈRES

Les travaux de lutte contre la Mérule peuvent, sous certaines conditions, bénéficier d'aides financières.

Se renseigner auprès de

- **L'ADIL**  
(Agence Départementale d'information sur le logement)  
Tél. : 02 54 27 37 37
- **L'Anah**  
(Agence Nationale de l'habitat)  
Tél. : 02 54 53 20 91

## POUR EN SAVOIR PLUS...

Lutte contre la mérule :  
<https://www.ecologie.gouv.fr/lutte-contre-termites-insectes-xylophages-merules-et-champignons-lignivores>

Annuaire des diagnostiqueurs :  
<http://diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr/index.action>

## CONTACT

### SERVICE HABITAT ET CONSTRUCTION

Boulevard Georges Sand - CS 60616  
36020 CHATEAUROUX Cedex  
Tél : 02 54 53 20 72

[ddt-shc-qc@indre.gouv.fr](mailto:ddt-shc-qc@indre.gouv.fr)

[www.indre.gouv.fr](http://www.indre.gouv.fr)



" Une équipe au  
service des Territoires "

## MÉRULE



## CE QU'IL FAUT CONNAÎTRE

Création Gmeo 06 16 12 44 36. Ne pas jeter sur la voie publique.

# MÉRULE

## QU'EST-CE QUE LA MÉRULE ?

La mérule est un champignon lignivore (mangeur de bois) appartenant au genre *Serpula* ou *Leucogyrophana*, *Serpula lacrymans* étant l'espèce la plus répandue.

Le champignon comprend :



- **Le mycélium :** Partie végétative du champignon, qui ressemble à une toile d'araignée, un feutrage gris.



- **Le carpophore :** Partie visible qui est l'organe reproducteur. Il sert à la dispersion des spores. Sa couleur va du blanc au marron, et peut être rouge lorsqu'il est mature.



- **Les spores :** Organe de dispersion et de reproduction. Elles sont très petites, invisibles à l'œil nu (entre 2 et 4 microns)

## LES CONDITIONS DE DÉVELOPPEMENT

Il est à noter que les spores sont présentes partout, à l'état inactif. Leur durée de vie, dans cet état de latence, se compte en centaines d'années.

Il faut 4 conditions au développement de la mérule :

- Présence de nutriments : cellulose, bois, dérivés du bois
- Humidité du support entre 22 % et 35 %
- Confinement : obscurité et espace non ventilé
- Température entre 20°C et 26°C

## PROBLÉMATIQUE, RISQUES ET CONSÉQUENCES

### Problématique

- Son développement très discret passe souvent inaperçu
- Son développement peut être rapide et toujours envahissant
- Sa présence est découverte par hasard, le plus souvent lors de la dépose d'éléments

### Risques et conséquences

- Allergies si présence de mérule dans une pièce à vivre
- Perte de la résistance mécanique du bois qui devient cassant et sec
- Dégâts importants possibles jusqu'à l'effondrement des structures bois

## QUE FAIRE EN CAS DE DOUTE

- Consulter la mairie qui vous renseignera sur les quartiers infestés.
- Demander un diagnostic ou un état parasitaire à un professionnel certifié (liste accessible à partir du lien indiqué dans la rubrique « pour en savoir plus... »).

## LES PRINCIPAUX ASPECTS RÉGLEMENTAIRES

Obligation pour l'occupant, ou à défaut le propriétaire, de déclarer en mairie la présence de mérule dans un immeuble bâti.

Un arrêté préfectoral peut délimiter les zones de présence d'un risque mérule.

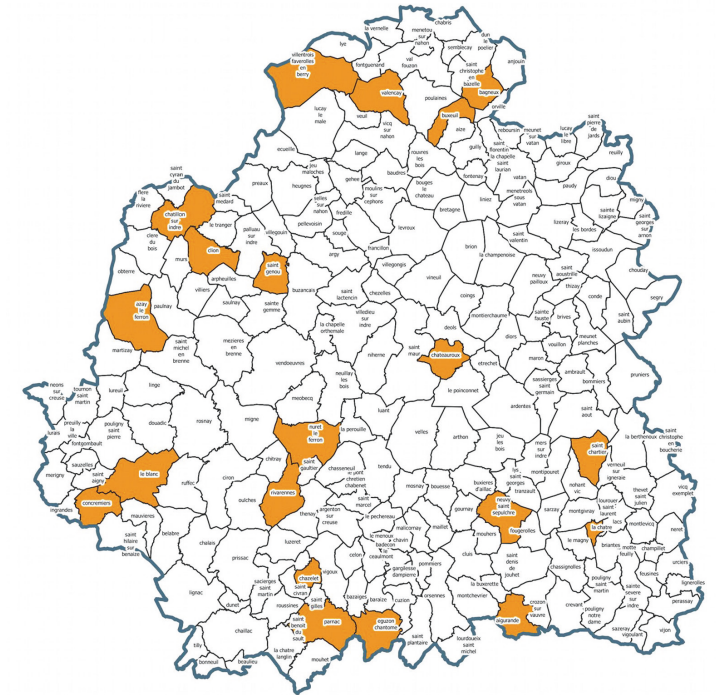
En cas de vente dans une zone visée par cet arrêté préfectoral, le notaire doit communiquer à l'acquéreur une information sur le risque de mérule.

## LE CONTEXTE LOCAL DU DÉPARTEMENT DE L'INDRE

Deux enquêtes réalisées en 2015 et 2020 auprès de l'ensemble des communes du département de l'Indre ainsi que la consultation de diagnostiqueurs ont permis de recenser 24 cas de mérule réparti sur 20 communes.

### Le département de l'Indre Recensement des cas de Mérules 20 communes concernées

20 communes concernées



Sources : DDT/SHC  
situation à fin 2020